

L'**UNSA Education** se félicite de l'annonce du Premier Ministre du maintien de la création des 60 000 postes. Pour autant, elle souhaite insister sur la nécessité de mener réellement la refondation sur le terrain, en s'appuyant sur les Enseignants comme sur les corps d'encadrements administratifs et pédagogiques, sans oublier les autres catégories de Personnel, et particulièrement les Personnels Administratifs des services, pour qui chaque nouvelle mesure correspond à du travail supplémentaire, qui s'ajoute à la saturation actuelle.

En effet, même si la hausse démographique dans les 1er et 2nd Degrés la rend plus encore indispensable, l'augmentation du nombre de postes n'a pas un effet mécanique sur la diminution de l'échec et de l'inégalité scolaires. Seuls des changements profonds - le socle commun, l'articulation primaire-collège, le bac-3/bac+3, ... auxquels participent la formation professionnelle, le « *plus de maîtres que de classes* », le plan éducation prioritaire - permettront de lutter contre les deux constantes inacceptables que sont la sortie de 150 000 jeunes du système scolaire sans qualification chaque année, et l'échec d'un étudiant sur deux en licence. Ces échecs massifs, qui fragilisent une partie importante de notre jeunesse et lui donnent une formation citoyenne incomplète, sont aussi une des causes de la montée des populismes.

Il y a donc urgence à agir. Il faut avancer et aboutir dans la mise en œuvre des résultats des travaux des groupes « métiers ». Le regroupement des Enseignements Scolaire et Supérieur dans le même ministère doit permettre aux ESPé de devenir réellement des écoles de formation professionnelle et pédagogique pour tous les acteurs éducatifs, en sortant notamment de la pression des champs disciplinaires.

Sur ce dossier de la Refondation comme sur d'autres, l'**UNSA Education**, fidèle à son syndicalisme réformiste et combatif, sera un partenaire exigeant, dans le cadre d'un dialogue social qui doit se poursuivre sous forme d'échanges et de négociations, de transparence et de respect.

Cependant, l'**UNSA Education** dénonce les cadeaux financiers (Loi Carle, rythmes scolaires...) faits à l'école privée, soit 7 milliards par an, qu'il faut mettre en regard des 50 milliards d'économie annoncés dans le pacte de responsabilité et particulièrement les 18 demandés au fonctionnement des Services de l'Etat.

Au niveau national, la création de 4 842 **Equivalents Temps Plein (ETP)** dans le 1er Degré (dont la plus grande partie est liée à la formation) et de 4 854 **ETP** « stagiaires » dans le 2nd Degré confirme l'effort engagé par l'Etat. Mais les moyens sont insuffisants pour des académies comme la nôtre, où les évolutions d'effectifs sont une nouvelle fois à la hausse (3006 élèves supplémentaires dans les écoles et 1 888 élèves de plus dans le 2nd Degré, tous cycles confondus).

1er Degré :

Dans notre académie, le plafond d'emplois d'enseignants du 1er Degré augmente de 132 **Equivalents Temps Plein**, dont 99 consacrés à l'augmentation des effectifs, ce qui représente une moyenne de plus de 30 élèves par poste attribué. Peut-on espérer une amélioration des conditions de travail des élèves et des Personnels dans ce contexte ? La réponse est évidemment non et c'est cela qui a conduit notre fédération à demandé à Mme le Recteur, lors des CTA des 14 et 24 janvier, que la dotation académique soit abondée par le ministère. Il semble malheureusement que cette requête soit restée sans réponse ...

Notre département, où les prévisions laissent penser qu'il pourrait enregistrer une légère baisse (25 élèves) se voit retirer deux emplois. Cela ne surprendra personne, l'**UNSA Education** est contre ce retrait programmé, qui pèse très fortement sur cette carte scolaire. Dans un contexte local difficile, sur lequel nous reviendrons, un gel des moyens aurait été plus qu'une mesure symbolique, un signal fort envoyé à un département rural comme le nôtre.

Nous aurons l'occasion tout à l'heure de revenir dans le détail sur les mesures proposées, mais quelques remarques préalables s'imposent :

- il y a plus de fermetures de classes (5) que d'ouvertures (2);
- le réseau des écoles rurales est à nouveau très impacté et son avenir est menacé. Sur les 5 propositions présentées, 3 concernent des écoles à 1 et 2 classes. Nous tenons simplement à rappeler un extrait du règlement scolaire départemental (article 1.2.2.) : « *L'accueil des enfants ayant deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire est assuré en priorité dans les écoles situées en zone rurale ou de montagne, dans la limite des places disponibles déterminée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans l'année scolaire en cours pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, toujours dans la limite des places disponibles.* ».

Nos craintes sont fortes de voir la scolarisation des enfants d'âge préélémentaire baisser encore dans notre département, alors que la **Lozère** était, il y a quelques années, un exemple à suivre. Certes, le taux actuel (48%) place notre département dans une position plutôt enviable au niveau national, mais il serait intéressant de connaître son évolution ces dix dernières années. Cette mise à mal des « structures » préélémentaires n'est-elle pas en contradiction avec les orientations ministérielles qui préconisent de développer l'accueil des enfants de moins de trois ans ?

- malgré les engagements précédents, de nouveaux fléchages en langues (anglais ou occitan) sont prévus, ce qui va avoir des conséquences préjudiciables sur le mouvement des Enseignants.

2nd Degré :

Au niveau académique, 110 **ETP** supplémentaires sont prévus pour les collèges et lycées publics, pour une augmentation des effectifs de 1783 élèves.

Pour les collèges lozériens, après avoir connu plusieurs années à la hausse, les effectifs subissent une inversion de tendance préoccupante, la perte enregistrée à la rentrée 2013 (- 21 élèves) semblant se prolonger en 2014, puisque la prévision fait état de 58 élèves de moins.

La baisse constatée à la rentrée 2013, notamment en 6ème, paraît se poursuivre en 2014 avec l'annonce d'une nouvelle diminution de 49 élèves pour ce niveau, et celle, attendue, de 59 élèves en 5ème.

Ces prévisions ont donc des conséquences non négligeables sur la répartition des moyens. Pour la **Lozère**, c'est la perte de deux **ETP** qui est prévue. « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* » (Antoine de St-Exupéry). Les prévisions sont donc à manipuler avec beaucoup de précautions, des fluctuations de deux élèves pouvant avoir des répercussions importantes sur la DGH d'un établissement ...

Traduction très concrète des décisions rectorales : au plan départemental, cette DGH « initiale » diminue (de 3600 à 3521,5 soit - 78,5).

Même si l'absence d'informations officielles sur le nombre de divisions dans chaque établissement rend plus difficile l'analyse précise de la situation, il est à craindre, une nouvelle fois, des effectifs chargés dans certaines classes.

Un mot sur la préparation de la rentrée qui s'annonce délicate dans les lycées lozériens, notamment à Chaptal, avec la prévision de suppression de 4 postes ...

Autre point important de l'ordre du jour : les rythmes scolaires.

Le Premier Ministre a annoncé lors de son discours de politique générale, un « assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires. Pour l'**UNSA Education**, qui avait porté dès l'année dernière des demandes d'expérimentations auprès du ministère, il faut pouvoir dépasser le cadre du décret dans les territoires qui ont des projets innovants d'aménagement du temps scolaire. Ce droit doit toutefois être encadré afin de garantir que les projets poursuivent bien les objectifs de meilleurs apprentissages et d'un plus grand épanouissement des élèves, tout en s'assurant de l'adhésion des acteurs, au premier rang desquels les Enseignants.

Aujourd'hui, le droit à l'expérimentation est inscrit dans le code de l'Éducation et relève d'une autorisation délivrée par le ministère. Concernant les rythmes scolaires, il faut pouvoir rapprocher ce droit des territoires et donc des acteurs. Toute expérimentation doit avoir une durée déterminée, faire l'objet d'une étude initiale quant à son opportunité, d'un suivi et inclure une procédure d'évaluation. Le projet doit être soumis à la consultation du **Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)**.

Pour notre fédération, le premier objectif de la réforme des rythmes est la réussite des élèves grâce à des journées et des semaines mieux équilibrées. Le cadre de l'actuel décret permet déjà de nombreuses adaptations. Pourtant il ne permet pas des fonctionnements innovants et remet en cause des projets spécifiques qui existent depuis de nombreuses années.

Pour l'**UNSA Education**, ils doivent pouvoir perdurer dans la mesure où ils ont démontré qu'ils contribuaient au bien-être et à la réussite des élèves. D'autres projets intéressants sont proposés. Ils doivent pouvoir voir le jour.

Autant de questions qui nécessitent des réponses, réponses que les débats qui vont suivre nous apporteront, nous l'espérons.

